

REGLEMENT MARATHON DE PECHE DE JUGON

LES 8 ET 09 SEPTEMBRE 2018 EN OPEN

Engagements

L'inscription au marathon est de 60 € par équipe de 2 pêcheurs ou 3 pêcheurs, seuls les participants ayant réglé les engagements, au plus tard le jour du concours, seront prises en compte.

L'engagement inclus :

- Le café d'accueil du samedi matin
- Le pot de fin de concours le dimanche soir.
- Les lots et dotation

Composition des équipes

L'équipe sera formée de 2 pêcheurs en action de pêche avec possibilité d'avoir un remplaçant qui n'intervient pas en action de pêche (pas d'épuisage, d'amorçage...).

Horaires

Le Samedi 8 Septembre 2018 à 8 h00 rendez-vous à La Salle des Fêtes de Jugon, accueil, café.

A 8H30 : tirage de la première équipe, par une main « innocente », qui piochera deux postes et en choisira un seul. Ensuite, idem avec tirage de la deuxième...

A partir de 9H00 Installation des équipes sur les postes.

10H50 Début de l'amorçage lourd, pendant 10 minutes maximum

A 11H00 début du concours jusqu'à **18 H00**. Soit 7H00 de pêche.

Pause de 13h00 à 14h30 le samedi, un seul pêcheur en action de pêche.

19H00 classement provisoire du concours

Le Dimanche 09 Septembre 2018,

A 6H30 ouverture des box de pêche pour installation du matériel.

A 8h00 : contrôle des bourriches

A 8H20 : début de l'amorçage lourd pendant 10 minutes.

A 8H30 : début du concours jusqu'à **15H30**. Soit 7H00 de pêche.

Pause de 11h00 à 12h30 le dimanche un seul pêcheur en action de pêche.

A 17H00 : Classement Général, remise des dotations et pot de départ.

Règlement du concours

Pendant le concours et en dehors, les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, de détérioration ou d'accident.

Cannes : grande canne jusqu'à 13m maxi, moulinet en plombée ou à l'anglaise autorisés.

Esches et amorce : Le fouillis et le vers de vase sont autorisés en eschage comme en amorçage. La quantité d'amorce et d'esches est **illimitée**.

Pas de canne à l'eau et de bourriches avant le contrôle des commissaires. Les repères mobiles (qui peuvent être retirés après le concours) sont autorisés pendant la pêche sur canne seulement. Uniquement deux stations de pêche autorisées.

Pesée : 1 par jour

Repas midi et samedi soir :

Des grillades seront à votre disposition à la buvette organisée par les AAPPMA, à réserver lors de l'inscription.

Campement : Possibilité de camper sur place le samedi soir et de laisser son matériel sur place à condition de retirer les cannes à pêche de l'eau. Interdiction formelle d'amorcer le soir.

Dotation : selon les inscriptions

Tarifs des menus du samedi soir à 10€ : apéritif, entrée, grillades-patates, fromage et dessert.